

REUNION DE BUREAU 15 SEPTEMBRE

Présents : Clément, Manu, Arnaud, Stéph, Mathieu, Benjamin, Clotilde et Caroline

Visio 12h

Sujet du jour : Pertinence de faire rentrer dans le club des personnes de la famille (frère, sœur, mari/femme...)

Ce sujet présentait une pertinence par rapport à la bonne entente globale (en cas de dispute dans le cadre privé) et éviter des sous-groupes. Il ne faudrait pas que des désaccords privés viennent perturber la qualité de nos échanges et réunions. Il a été convenu ou rappelé :

- Chaque membre bénéficie d'un droit de veto sans se justifier
- Que ce qui prime est la légitimité de la candidature : apports d'affaires, re commandabilité, adhésion aux valeurs du club
- Les droits de veto sont possibles dès la demande d'invitation et/ou lors de la réception de la candidature.
- Un seul veto suffit pour refuser un invité ou une candidature.

Par conséquent, on ne retient pas « l'affiliation » comme critère de refus. Chacun a le droit de disposer de son droit de veto quel qu'en soit sa raison. Nous avons confiance dans le jugement de chacun de nos membres. *

La séance a été levée à 13h